



HONORAIRES DE L'AGENCE (T.V.A. incluse)

(Appartement, maison, immeuble, parking, terrain),
À l'exception du Neuf (Vente en état futur d'achèvement)

VENTE

Montant de la transaction	Locaux à usage d'habitation	Locaux commercial et professionnel	Terrain à bâtir	Cession de bail
Moins de 100.000 €	9% TTC	9% TTC	9% TTC	9% TTC
de 100.001 à 200.000 €	6% TTC	6% TTC	6% TTC	6% TTC
de 200.001 à 400.000 €	5% TTC	5% TTC	5% TTC	5% TTC
Au-delà	4% TTC	4% TTC	4% TTC	4% TTC

Les honoraires de l'agence seront à la charge du vendeur, ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution de dossier.

LOCATION

A usage d'habitation et professionnel : 12% du loyer annuel brut

Les honoraires seront de 50 % à la charge du propriétaire et 50 % à la charge du locataire, ils comprennent les prestations de visite, constitution de dossier, rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux.

« L'agence immobilière CÔTÉ IMMO ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission. »

Carte Professionnelle N° : T13895 Préfecture de Police de Paris